

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Madame Bénédicte Annegarn

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 13/07/2026

N/Réf. : EVR20059_762_PU

Gest. : MB/MH

NOVA : 06/PFD/2031441

Corr DU: Lorianne LANGE

Louis DE TAEYE,

EVERE. Avenue Jules Bordet, 162

(= partiellement en zone de protection du Cimetière de Bruxelles)

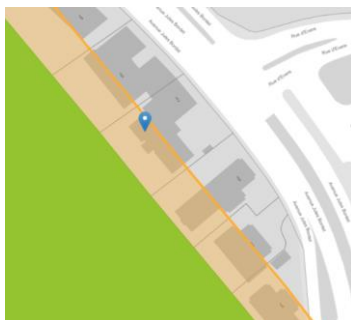
PERMIS D'URBANISME: Démolir une ancienne caserne de pompiers désaffectée ; construire un immeuble de logement de 6727m² comprenant 69 unités, un espace bureau de 99m² et aménager un parking en sous-sol de 35 places

Demande de BUP – DU du 29/06/2026

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 29/06/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 08/07/2026, concernant la demande sous rubrique.



Situation patrimoniale ©Brugis



Photos de l'actuelle caserne des pompiers désaffectés.
Images tirées de la demande



Structure métallique présente
sur le site Bordet (photo CRMS)

La parcelle visée est partiellement comprise dans la zone de protection du cimetière de Bruxelles, classé comme site par arrêté du 6/02/1997.

La demande vise la démolition de l'ancienne caserne des pompiers située 162 avenue Jules Bordet, désaffectée depuis 2013, et la construction à son emplacement, d'un immeuble de logements. Lors de sa séance du 23/08/2023, la CRMS a été interrogée sur une première version de ce projet :

[EVR20059_712_PU Jules Bordet 162.pdf](#)

Pour l'historique et la description de l'ancienne caserne, la CRMS renvoie à son avis de 2023.

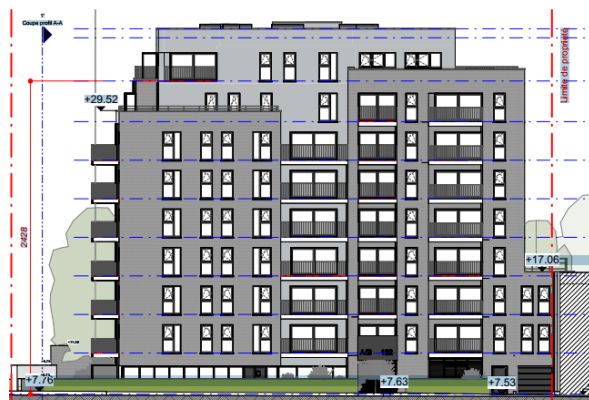
Le nouvel immeuble projeté comprend aujourd'hui 69 unités de logement (54 unités en 2023) et se développe sur un gabarit de R+8+T (R+6+T en 2023). Le bâtiment serait implanté à l'alignement sur ses sept premiers niveaux, suivi des deux derniers niveaux en retrait. La construction est mitoyenne à l'immeuble situé au n° 160 sur les trois premiers niveaux et s'en éloigne à partir du quatrième niveau. L'immeuble serait entouré d'une zone de recul du côté de l'avenue Jules Bordet, et de jardins privatifs attenants aux logements du rez-de-chaussée en façade arrière ainsi que d'un jardin collectif situé en fond de parcelle. Dans ce jardin, douze arbres sont plantés le long du mur de séparation avec le cimetière classé. L'ancienne structure métallique présente sur le site, et servant autrefois aux exercices des pompiers, est conservée et intégrée à la zone de recul.



Élévation avant du projet vu par la CRMS en 2023. Archives CRMS



Montage 3D du projet vu par la CRMS en 2023. Archives CRMS



Élévation avant du nouveau projet. Extrait du dossier de demande



Montage 3D du nouveau projet. Extrait du dossier de demande

Avis de la CRMS

À l'exception de la conservation de la structure métallique aux abords de l'immeuble projeté, la CRMS estime que le projet a évolué défavorablement et elle reconduit son avis défavorable du 23/08/2023, dont les motivations sont identiques : [EVR20059 712 PU Jules Bordet 162.pdf](#)

Elle suggère, par ailleurs, l'installation d'un panneau explicatif permettant de présenter et de mettre en valeur la structure métallique conservée.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président f. f.

c.c.: lleirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;